



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E44180

VALABLE JUSQU'AU 21/05/2024

ÉDITÉ LE 12/04/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1978

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 25/07/2007  
260 000

Raison sociale : SOLVAC

42 RUE CHANZY  
75011 PARIS 11

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC PARIS B 312 857 238 PARIS B 312 857 238

Siret : 312 857 238 00025

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 210037700136

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247002/001 312553/73

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247002/001 312553/73

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2023

Téléphone : 01 53 27 37 27

Portable : 06 16 95 90 01

Site Internet : www.solvac.fr

E-mail : nathalie@solvac.fr

Responsabilité légale :

AMIOT PIERRE-GILLES PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 36

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5113	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment avec surpresseur ou dans l'industrie Mention RGE	07/05/2020
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	07/05/2020
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	07/05/2020

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE COLOMBES  
IMMEUBLE LE DEBUSSY  
30, RUE GABRIEL PERI  
92707 COLOMBES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.